



**AVENANT N° 5 A L'ACCORD DE FORMALISATION
DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE QUADRAL**

mm
kk dp

ENTRE LES SOUSSIGNES :

QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

BATIGESTION, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL TRANSACTIONS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

PETITPIERRE & SABATIER – RIL, Société par Actions Simplifiée,
17, Quai Joseph Gillet, 69004 LYON

SOFIGERE, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

PROMALLIANCE, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée,
41, rue de la chaussée d'Antin, 75009 PARIS

QUADRAL E-SERVICES, Société par Actions Simplifiée,
24 Ter, rue du Général de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT, agissant pour le compte de QUADRAL SAS, ayant reçu mandat des structures précitées,

Composant l'Unité Economique et Sociale QUADRAL reconnue conventionnellement, dénommée ci-après « L'UES QUADRAL »,

QUADRAL INVEST, Société par Actions Simplifiée
Représentée par Monsieur Jean-François PREVOT, agissant en qualité de Président du Directoire,

INTERPART, Société Anonyme
Représenté par Monsieur Joseph SCULLI, agissant en qualité de Directeur Général, ayant donné mandat à Monsieur Jean-François PREVOT à l'effet de signer le présent avenant en date du 25 juin 2015,

ET :

Les organisations syndicales représentatives du personnel de l'UES QUADRAL, représentée par :
- Pour la CFTC, Mme Krystel KONTZLER, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

- Pour la CFDT, Mme Dorothée PINSET, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

D'UNE PART,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

L'Unité Economique et Sociale QUADRAL regroupe, depuis sa création, des sociétés autour des activités d'administration de biens et de transactions immobilières pour des institutionnels.

QUADRAL INVEST et INTERPART, holdings communes actionnaires de QUADRAL SAS, ne font pas l'objet d'un rattachement à une Unité Economique et Sociale. Aussi, dans le cadre de la réorganisation de nos instances et compte tenu de leur statut privé ces sociétés ont également vocation à intégrer l'Unité Economique et Sociale QUADRAL.

En conséquence, les parties décident ce qui suit :

ARTICLE I : INTEGRATION DES SOCIETES QUADRAL INVEST et INTERPART A L'UES QUADRAL

Les parties décident l'intégration à la date de signature du présent avenant, soit le 25 juin 2015, dans l'UES QUADRAL des sociétés suivantes :

- La Société QUADRAL INVEST dont le siège social est situé au 24 Ter, rue du Général de Gaulle au BAN SAINT MARTIN (57050),
- La Société INTERPART, dont le siège social est situé au 6, Avenue André Malraux à METZ (57000).

ARTICLE II : REGLES SOCIALES APPLICABLES

Les salariés des Sociétés QUADRAL INVEST SAS et INTERPART bénéficieront des Instances Représentatives du Personnel de l'UES QUADRAL, notamment le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel, le CHSCT et les Délégués Syndicaux de l'UES QUADRAL ainsi que de l'ensemble du Statut du Personnel de l'UES QUADRAL.

Pour les accords collectifs relatifs à l'épargne salariale (Intéressement, Participation et Plan d'Epargne Entreprise), la conclusion d'un avenant à ces accords sera nécessaire.

ARTICLE III : DEPOT - PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé, en deux exemplaires, dont un original, et une version électronique, à la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Metz.

Fait au Ban Saint Martin le 25 juin 2015, en 7 exemplaires originaux.

Pour les entités composant l'UES :

QUADRAL SAS
BATIGESTION
QUADRAL TRANSACTIONS
PETITPIERRE ET SABATIER – RIL
SOFIGERE
PROMALLIANCE
QUADRAL EXPERTISE
QUADRAL PROPERTY
QUADRAL E-SERVICES

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT,
agissant en qualité de représentant de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat à cet effet

**Pour les organisations syndicales
représentatives :**

- CFTC :
Mme Krystel KONTZLER

- CFDT :
Mme Dorothée PINSET

Pour les entités intégrant l'UES QUADRAL :

QUADRAL INVEST

Représentée par Monsieur Jean-François
PREVOT, Président du Directoire

INTERPART

Représentée par Monsieur Jean-François
PREVOT ayant reçu mandat de Monsieur
Joseph SCULLI, Directeur Général